



MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur CAROUGE, Maire.

**Présents :** Bernard CAROUGE, Christine AUTENZIO, Valérie LYON, Vincent ZAKOSKI, Dominique DOUTRELANT, Christophe POUX, Vanessa BUZONIE, Michel DJARIAN, Brigitte LETISSIER, Germaine LIMMOIS, Christine STEINER, Lucien GUENEZAN, Sylviane SPRIET, Sébastien CHIMOT, Geoffroy POSSO, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Victor DA COSTA.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Fabrice LABORDE pouvoir à Dominique DOUTRELANT  
Jean-Yves TUTRICE pouvoir à Bernard CAROUGE  
Emilie HUYGHE pouvoir à Vanessa BUZONIE  
Maxime LIEVIN pouvoir à Christophe POUX  
Gaël LARONCHE pouvoir à Geoffroy POSSO  
Sandra EPIFANI pouvoir à Sébastien CHIMOT  
Michèle HABY pouvoir à Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY

**Absent excusé :** Eric ETIENNE

**Absents :** Olivier CHARLES, Marie GAWLIKOWSKI

---

**Monsieur Bernard CAROUGE** ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

**Monsieur Vincent ZAKOSKI** est désigné secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** passe à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

|                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉLIBÉRATION N° 50 /2021 : ATTRIBUTION MARCHÉ – APPEL A PROJETS EN VUE DE LA CESSION OU DE LA LOCATION DU CAMPING |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,,**

- **DECIDE** de retenir la SARL NOYA dans les termes proposés ci-dessus dans le cadre de l'appel à projets en vue de la cession ou de la location du camping.
- **DONNE** pouvoir au Maire ou sous représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.



DÉLIBÉRATION N° 51 /2021 : DECISION MODIFICATIVE N° 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

MAIRIE DE  
CRÉCY-LA-CHAPELLE

**ADOpte** la décision modificative n° 4 sur le budget communal 2021 selon les documents fournis en annexe et conformément au récapitulatif suivant :

- **Section de fonctionnement** :

- Dépenses : 46 000 €
- Recettes : 46 000 €

- **Section d'investissement** :

- Dépenses : 14 498.86 €
- Recettes : 14 498.86 €

DÉLIBÉRATION N° 52 /2021 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

Article 1<sup>er</sup> :

**DECIDE**, la transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Article 2<sup>ème</sup> :

**DECIDE**, la transformation de deux postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Article 3<sup>ème</sup> :

**DECIDE**, la transformation d'ATSEM principal de 2ème classe en poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

DÉLIBÉRATION N° 53 /2021 : EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE « LES PROMENADES » : SIGNATURE DES AVENANTS AU MARCHÉ LOT 02 GROS ŒUVRE - LOT 06 PLATRERIE, MENUISERIE INTERIEURE- LOT 07 ELECTRICITE – LOT 08 PEINTURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (M. Lucien GUENEZAN),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation des avenants cités ci-dessus à passer avec les entreprises DEFILLON, CORCESSIN, MONFAUCON et FELDIS & LEVIAUX.

DÉLIBÉRATION N° 54 /2021 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DES SEINE ET MARNE (SDESM)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE.,

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SDESM.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter-préfectoral statuts du SDESM.



DÉLIBÉRATION N° 55 /2021 : RETROCESSION DE LA PARCELLE 92ZK 131

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,,

MAIRIE DE  
CRECY-LA-CHAPELLE

**DECIDE** qu'il est favorable à l'acquisition de la parcelle 92ZK 131 à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa réalisation.

DÉLIBÉRATION N° 56 /2021 : ACQUISITION DE LA PARCELLE 09ZC 46

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle référencée 092 ZC 46 pour un montant de 5000 € pour les 02 A 40 CA concernés.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 57 /2021 : APPROBATION DES ADHESIONS DES COMMUNES DE SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS ET DE BUSSIERES, AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PREFIGURATION DU PROJET DE PNR BRIE ET DES DEUX MORIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Mars-Vieux-Maison et de Bussières au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

DÉLIBÉRATION N° 58 /2021 : L'ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE (CACPB).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

**EMET** un avis FAVORABLE aux statuts et à son annexe

---

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,  
La séance est levée à 20 heures 15.